



Les Nouvelles

Volume 19 — numéro 11 – 30 novembre 2017

Tournée de conférences sur les profils générationnels

Notre tournée de la conférence : « Les profils générationnels : mieux se connaître pour mieux se comprendre » a débuté par une présentation aux membres du Centre de bénévolat de Ville Mont-Royal. Nous remercions les coordonnatrices du centre, Céline Morin et Corinne Lepont, qui nous ont fait parvenir la lettre suivante, que nous partageons avec vous :

« Maryse Bisson a su nous renseigner sur les générations qui nous ont précédées, mais aussi sur la composition actuelle et future de notre société. Elle a tour à tour intéressé, interpellé, amusé et ému son auditoire.

Elle a pu créer avec des gens issus de divers horizons un tel climat de confiance que nos bénévoles d'abord timidement, mais ensuite avec plus d'aplomb ont interagi avec elle et entre eux pour comparer souvenirs et constations sur les enjeux et des défis vécus aux mêmes moments, ici et ailleurs. Elle les a amenés adroitement à vouloir échanger sur leurs visions de notre société et sur ses divers possibles.

Merci Maryse, merci Josée. »

Il reste encore quelques dates libres à notre calendrier. Les personnes intéressées à présenter cette conférence gratuite dans leur milieu sont priées de contacter Maryse Bisson à : reseau@comaco.qc.ca. Au plaisir de discuter « générations » avec vous!

Comaco y était

Assemblée bi-annuelle de la TCAÎM

Comaco assistait à cet événement qui rassemblait de nombreux membres de la Table de concertation des aînés de Montréal (TCAÎM) qui se déroulait autour de deux thématiques, soit la vie et la diversité sexuelles des aînés ainsi que la protection des aînés contre les abus financiers. Parmi les panélistes et présentateurs fort intéressants:

Fondation Émergence, L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme et Option consommateurs.

Actualité

Ces vieux qu'on ne calcule plus

Mylène Moisan du journal *Le Soleil* débute son [article](#) ainsi : « Si un médecin suit un adulte en bonne santé, ça compte pour un patient; S'il suit une femme enceinte ? Trois; Un vieux en perte d'autonomie à domicile ? Douze; Un vieux en CHSLD ? Zéro.

Selon l'auteure, un médecin est tenu d'atteindre la cible fixée par le Ministère, soit 500 patients dans la plupart des cas. Il fait le calcul à partir de la pondération établie selon la lourdeur et la complexité des soins à donner de 1 à 12. Le médecin peut toujours choisir de voir des patients en CHSLD, mais ils ne sont pas calculés dans sa « prise en charge ». C'est le cas du Dr Étienne Durand, qui pratique au CHSLD du Faubourg. « ...On se sent utile. On reçoit une grande gratitude des patients et des familles. » Dit-il. Toutefois, s'il appliquait la pondération à ses 45 patients, cela dépasserait la cible du 500. Le Dr Durand suit donc ses patients en CHSLD en plus de ceux que le Ministère l'oblige à prendre en charge. En arrivant dans un CHSLD, les personnes âgées perdent ainsi leur médecin de famille. Concrètement, si un patient souffre d'une infection urinaire, il est transporté en ambulance à l'urgence pour voir un médecin. Le Dr Durand croit que la solution est tout simplement de pouvoir compter ces patients dans la cible de 500. On verrait alors l'ampleur des besoins.

Plus d'appels à la Ligne Aide Abus Aînés (LAAA)

Selon un [texte](#) de David Gentile publié le 28 novembre sur *ICI Radio-Canada.ca*, le nombre d'appels à la Ligne Aide Abus Aînés (LAAA) est en hausse cette année. Si l'on compare les 8 premiers mois de 2016 avec la même période cette année, « on note une augmentation de 35 % », indique Sylvie Bouchard, coordonnatrice de ce service. Les demandes formulées par les professionnels ont aussi augmenté de 15 %. L'exploitation financière des aînés reste l'un des problèmes les plus évoqués. « Les gens sont sensibilisés. Ils s'informent et veulent briser le silence », selon Mme Bouchard. L'adoption récente d'une loi et d'une politique visant à contrer la maltraitance pourrait expliquer cette hausse.

Le nombre des appels à la LAAA en pourcentages :

- Maltraitance financière et matérielle : 35%
- Maltraitance psychologique : 30%
- Maltraitance physique, organisationnelle, sexuelle et âgisme : 20 %
- Violations des droits : 15%

Source : CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Une ressource à connaître ou à redécouvrir

Option Consommateurs

Option Consommateurs (OC) est une Association sans but lucratif fondée en 1983. La réalisation de sa mission poursuit quatre objectifs :

1. Renforcer le pouvoir des consommateurs et favoriser leur autonomie en les aidant, en les informant et en les représentant auprès des décideurs
2. Promouvoir une vision socioéconomique respectueuse des droits et des intérêts des consommateurs
3. Contribuer à équilibrer le rapport de force entre les entreprises et les consommateurs
4. Promouvoir des règles juridiques et contractuelles équitables dans les relations entre les consommateurs et les entreprises; nous assurer de leur mise en œuvre ainsi que de leur respect

OC offre de nombreux services qui s'adressent plus particulièrement aux aînés, telles que des formations: prévenir le vol d'identité; prévenir les pièges financiers de la retraite; naviguer en toute sécurité; pas de retraite pour vos finances, etc. La série (4) de [capsules *La vigilance, c'est payant!*](#) vise à mieux informer les aînés de leurs droits et des pièges du crédit.

Dans le cadre d'un projet en cours, OC a compilé quelques statistiques intéressantes pour mesurer la connaissance des aînés sur le compte conjoint, la carte de crédit, etc. Parmi les faits saillants :

- 41% des aînés ont accordé une procuration à un proche et de ce pourcentage, 78% ont confié cette procuration à un.e de leurs enfants;
- 82% utilisent le débit préautorisé (paiement préautorisé);
- Parmi les aînés qui utilisent le débit préautorisé, 23% ont dit avoir constaté des erreurs lors de ces transactions.

Une ligne d'information juridique destinée aux aînés sera mise en place le 29 janvier 2018. Il sera possible de rejoindre la « Ligne 1,2,3 » au numéro suivant : 514-598-0620, poste 123. Pour en savoir davantage sur Option Consommateurs, cliquez [ici](#).

Saviez-vous que?

Un implant pour augmenter la mémoire

Des chercheurs de l'Université de Caroline du Sud ont réussi à mettre au point un implant cérébral permettant d'augmenter la mémoire. Des tests effectués sur une vingtaine de personnes ont montré que le dispositif avait permis d'augmenter de 15% la mémoire à court terme et de 25% la mémoire de travail. Les espoirs sont grands même si l'expérience n'en est toujours qu'à ses balbutiements. Bill Gates qui a promis

d'investir 100 millions de dollars pour lutter contre l'Alzheimer s'intéresse à l'expérience. Apprenez en plus [ici](#)

Avoir un chien serait bon pour le coeur

Les personnes âgées de plus de 65 ans ayant un chien marcheraient en moyenne 22 minutes de plus chaque jour. Une vaste étude suédoise, dans le cadre de laquelle 3,4 millions de personnes âgées de 40 à 80 ans sans antécédent cardiovasculaire ont été suivies sur une période de douze ans, a démontré une réduction de 33% du risque de mort prématurée chez les célibataires possédant un chien et de 11% du risque d'infarctus. Consultez [l'article](#).

Le MDC ailleurs dans le monde

La piété filiale imposée par la loi en Chine

Le 2 juillet 2013 est entrée en vigueur la loi sur la protection des droits et intérêts des personnes âgées, obligeant les membres de la famille à se soucier des besoins psychologiques de leurs parents et à leur rendre visite ou communiquer avec eux de façon régulière. Les parents dont les enfants ne viennent pas les voir peuvent demander une médiation ou intenter un procès, en vertu de la loi. Toutefois, cette loi ne spécifie pas le nombre de visites. Cette loi répond aux préoccupations sur le sort des aînés alors que la structure familiale, économique et sociale est en pleine transformation en Chine.

Offres d'emploi ci-jointes.

Version imprimable ci-jointe.